



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 juin 2025 à 19H30

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA,
Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe
LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore
DIEBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ,

Objet n° 38 - Question orale de Madame la Conseillère Flore DIEBECQ LACROIX relative au projet immobilier Matexi, projet de construction de logements à Hennuyères.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Flore DIEBECQ LACROIX relative au projet immobilier Matexi, projet de construction de logements à Hennuyères. Monsieur le Président,
Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Depuis quelques jours, une nouvelle demande de permis a été déposée par la société Matexi pour un projet immobilier de 44 logements le long de la rue du Grand Péril à Hennuyères. À terme, ce sont 114 habitations qui pourraient voir le jour.

Ce projet soulève de nombreuses inquiétudes légitimes de la part des riverains. Et de notre groupe, cela va sans dire.

Si le projet de Matexi venait à se faire, il s'agirait d'environ 350 nouveaux habitants en plus, soit près de 10% de la population actuelle d'Hennuyères. Une croissance démographique importante. Mais c'est aussi un projet qui se situe en partie sur une zone inondable. Urbaniser dans une zone à risques, à l'heure du dérèglement climatique, n'est-ce pas là un pari risqué?

Voici donc mes questions,

Compte tenu du fait que le site concerné est partiellement situé en zone inondable, le Collège

considère-t-il qu'il est opportun, à ce stade, d'envisager un projet immobilier de cette ampleur à cet endroit ?

Sauf erreur de ma part, pourquoi n'y a-t-il pas de conditions d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement ?

Le Collège se réserve-t-il la possibilité d'exiger des charges urbanistiques supplémentaires en plus des voiries et de la plaine de jeux annoncées ? On ne relève pas, par exemple, de charges imposées à des fins environnementales ou encore pas de proposition de construction d'une crèche.

Merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Le Collège communal souhaite rappeler qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur un dossier tant que l'enquête publique est en cours. Celle-ci, je le rappelle, se clôturera le 11 juillet prochain.

Concernant la zone d'aléa d'inondation faible visible sur les cartographies officielles et les constats sur le terrain, une analyse de l'incidence hydraulique a été intégrée au dossier et fait actuellement l'objet d'un examen approfondi par le service Études.

En ce qui concerne les charges, la création d'une zone d'immersion temporaire est envisagée. Cette mesure, identifiée lors de la réunion d'information préalable, fera l'objet d'une demande de permis distincte.

La lecture de votre interpellation laisse entendre que vous n'êtes pas opposé au projet, à condition qu'il soit encadré par des charges et conditions garantissant le respect des enjeux environnementaux et des équipements publics. Cette approche constructive mérite d'être soulignée.

Enfin, comme indiqué précédemment, le dossier suit actuellement son instruction auprès des services compétents. À l'issue de l'enquête publique, le Collège prendra une décision motivée sur la délivrance éventuelle du permis et sur les charges qui pourraient y être associées.

Madame la Conseillère Flore DIESBECQ LACROIX réplique

Ce que je peux ajouter de plus, c'est que vous allez vous prononcer plus tard. Je peux dire peut-être qu'il y a une pétition qui tourne en ce moment et qui récolte plus de 1000 signatures. J'espère que vous serez vraiment alerte à ce que les citoyens citoyennes vous diront. C'est tout à mon honneur mais je tiens quand même à dire que ce projet va à l'encontre d'une approche moderne, d'une protection globale de l'environnement. Le Collège est au vert, se met au vert. Je sais plus votre slogan. J'espère que ça sera le cas.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE